

Tarifs applicables à compter du 1er janvier 2026

Catégories d'hébergement	Tarif voté par NCPA	Taxe Additionnelle Départementale	Tarifs par nuit et par personne à collecter auprès des touristes
Palaces	4,80 €	0,48 €	5,28 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	3,50 €	0,35 €	3,85 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	2,60 €	0,26 €	2,86 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1,70 €	0,17 €	1,87 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	1,00 €	0,10 €	1,10 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0,80 €	0,08 €	0,88 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles, et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping (cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures)	0,60 €	0,06 €	0,66 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €	0,02 €	0,22 €
Pour tous les hébergements en attente de classement ou sans classement à l'exception des catégories ci-dessus	5%*	10%**	5%* +10%**
Plafond	4,80 €	0,48 €	5,28 €

* 5% du coût par personne de la nuitée, dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité

** 10% de la taxe de la communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge, soit 10% du résultat des 5%